MODE D'EMPLOI CHATEAU GONFLABLE (checklist)

Afin que l'activité se déroule dans les meilleures conditions de sécurité, il est indispensable de se référer au présent mode d'emploi (checklist) et de vérifier que toutes les mesures de sécurité sont prises. Ce mode d'emploi fait intégralement partie du règlement déterminant les conditions d'utilisation du matériel OCASC que le demandeur s'est engagé à faire respecter (voir partie A III du formulaire de demande de prêt : Visa Comd Unité).

Choix de l'emplacement

- Conformément aux exigences du SPF Economie (A.R. 28.03.2001 relatif à l'exploitation des Aires de jeux), à chaque placement d'un château ou d'un but gonflable, une analyse de risques de l'aire de jeux est obligatoire (ceci comprend l'emplacement et l'endroit direct où l'équipement est placé).

- Il est impératif de placer le château dans un endroit et sur une surface qui ne mettent pas en danger la sécurité des enfants, et où la structure gonflable ne risque pas d'être salie ou endommagée.

- Tout autour de la marche gonflable d'accès au château (donc devant le château et sur les côtés de la marche), il faut une **zone de chute amortissante** d'une largeur **d'au moins 1,20 mètre** (tapis fournis avec le château). Devant le château, il faut **en plus une zone de sécurité d'une largeur de 2,30 mètres** ; **une zone de sécurité de 2 mètres sur chacun des 3 côtés fermés** sera également établie. (Le château ne peut donc être placé contre le mur d'un bâtiment).

  L'ensemble de cette surface entourant le château doit être clairement délimitée. Cette surface, et de manière générale l'accès à l'équipement, doivent être libres de tout obstacle et seront, comme le château lui-même, interdits aux animaux.

  L'espace libre (en hauteur) nécessaire à la mise en place sûre de l'équipement est supérieur de 0,50 m à la hauteur du château telle que mentionnée sur la fiche technique accompagnant le matériel ; les dimensions totales et le poids sont également mentionnés sur la fiche technique.

- Le château doit être placé dans un endroit sans obstacles, sur un terrain horizontal (pente de maximum 5 %), sans objets tranchants.

- Ne jamais placer le château sur des cailloux, du sable sale, dans des flaques d'eau, sur des plaques d'huile et là où il risque d'y avoir des morceaux de verre. Veiller également à ce qu'il n'y ait pas d'excréments d'animaux.

- Il est conseillé d'installer le château à l'ombre.

Installation électrique et installation du château

- L'installation électrique doit être conforme aux réglementations nationales et européennes (EN-60529).

- Avant chaque mise en service, il faut vérifier que l'installation électrique est correctement raccordée. L'installation ne doit pas être accessible au public.

- Les câbles électriques doivent être tenus de manière sûre hors de portée du public et des utilisateurs.

- Le château gonflable requiert une alimentation de 16 Amp et une ligne séparée**.**

- Avant chaque mise en service, il faut vérifier que la soufflerie est bien celle de l'équipement; que la pression d'air est suffisante pour garantir une bonne utilisation de l'équipement; que la soufflerie et la buse de connexion sont correctement raccordées et que la soufflerie est placée correctement et bien protégée. **Il est formellement interdit** d'utiliser une autre soufflerie que celle fournie par l'OCASC.

- L'accès doit être empêché pendant le gonflage et le dégonflage de l'équipement. Si une surveillance ne peut être assurée, l'exploitant doit dégonfler l'équipement ou le mettre hors service.

- L'appareil utilisé pour assurer l'arrivée d'air continue ne peut pas être accessible à des personnes non autorisées. Le(s) surveillant(s) doi(ven)t toujours avoir une vue dégagée sur l'équipement qui est utilisé pour garantir l'arrivée d'air continue ; le(s) surveillant(s) doi(ven)t être en permanence attentif(s) à la bonne arrivée de l'air.

- Déplier le château **:** Chaque château est plié d'une telle façon que le rabat visible est le côté arrière du château. Il y a toujours deux tubes (tuyaux). Le tube le plus long et le plus étroit à l'arrière sert au raccordement du moteur. L'autre tube doit être fermé avec une courroie qui fait partie du château gonflable (le moteur ne peut jamais fonctionner à vide, ce qui signifie que ce tube doit être bien fermé).

- Tous les sacs de lestage fournis (petits châteaux : 6 sacs + 6 mousquetons - grands châteaux : 10 sacs + 10 mousquetons) doivent impérativement être utilisés afin d'assurer la stabilité du château (une inspection régulière –au minimum quotidienne– doit être exécutée).

  Pour les grands châteaux qui ne comptent que 6 points d'ancrage (au lieu de 10), il convient d'attacher un deuxième sac à 4 des points d'ancrage du château (1 sac supplémentaire de chaque côté du château, et 2 sacs supplémentaires à l'arrière).

  Pour les grands châteaux qui ne comptent que 9 points d'ancrage (au lieu de 10), il convient d'attacher un deuxième sac à 1 des points d'ancrage du château, par exemple à l'arrière.

  Dans tous les cas, chaque point d'ancrage doit être pourvu d'au moins un sac.

  Il faut veiller à ce que les sacs, attachés sur les côtés et à l'arrière du château par l'intermédiaire des mousquetons, soient bien placés juste le long du château (donc parallèlement, et non perpendiculairement, à celui-ci).

- Tout autour de la marche gonflable d'accès au château (donc devant le château et sur les côtés de la marche), il faut disposer les tapis fournis avec le château (= zone de chute amortissante d'une largeur de 1,20 mètre).

- L'écriteau fourni par l'OCASC DS-F WELFARE reprenant les points essentiels du règlement à l'usage des utilisateurs – entre autres la taille maximale des utilisateurs et le nombre maximum d'utilisateurs – sera apposé bien en vue à proximité du château.
  Cet écriteau est conçu de manière à pouvoir servir de toise. Le surveillant devra vérifier la taille des enfants et devra refuser l'accès à quiconque ne répond pas aux conditions d'âge et de taille (le petit

château est réservé aux enfants de 5 à 8 ans avec une taille maximale de 1,40 mètre ; le grand est réservé aux enfants de 8 à 11 ans avec une taille maximale de 1,50 mètre).

Les nom et adresse de responsable de l'activité doivent en outre figurer à proximité du château gonflable.

- Avant chaque mise en service, il faut vérifier que les boudins et les coutures ne présentent pas de trou(s) ou déchirure(s).

- Toute anomalie décelée lors du montage ou pendant l'utilisation sera directement signalée à l'OCASC DS-Welfare (voir coordonnées page 5/7).

Circonstances particulières

- S'il est prévu d'installer le château à l'extérieur, il faut tenir compte des prévisions météo. La force maximale du vent acceptable pour l'utilisation du château est de 5 BEAUFORT (38 Km/h).

- Le château ne sera jamais placé à l'extérieur par températures inférieures à 8 degrés Celsius.

- Lorsqu'il pleut, il faut faire évacuer le château puis retirer immédiatement la fiche de la prise de courant, et replier une moitié de château sur l'autre, de manière à ce que l'intérieur reste au sec. Après la pluie, il suffit de rebrancher la fiche dans la prise et le château se regonfle dans les cinq minutes.

L'activité proprement dite

- Obligation pour le bénéficiaire du prêt d'assurer en permanence avec du personnel majeur une surveillance de l'activité, afin de préserver la sécurité des usagers et du matériel, et d'éviter tout abus ou problème possible ; le nombre minimum de personnes nécessaires à la surveillance et au fonctionnement est de 1 par château. La/les personne(s) qui assure(nt) la surveillance doi(ven)t être identifiable(s) comme telle(s), elle(s) doi(ven)t pouvoir utiliser un sifflet ou tout autre moyen pour attirer l'attention des utilisateurs. Elle(s) doi(ven)t être informée(s) du règlement déterminant les conditions d'utilisation des règles de sécurité et d'hygiène à respecter (règlement + mode d'emploi). Par rapport aux parents ou accompagnateurs des enfants, c'est elle(s) qui a (ont) « le dernier mot » quant à l'usage sécurisé du château par les enfants (il y va de la sécurité des enfants).

- Il faut donner **accès** aux utilisateurs **de manière contrôlée et sûre.**

- Il faut **interdire formellement de fumer** dans et à proximité du château et empêcher que l'on y apporte ou consomme boisson, nourriture ou chewing-gum.

- Le groupe cible (tranche d'âge, taille) est le suivant : le petit château est réservé aux enfants de 5 à 8 ans avec une taille maximale de 1,40 mètre ; le grand aux enfants de 8 à 11 ans avec une taille maximale de 1,50 mètre. (taille à vérifier à l'aide du panneau info/toise). Nombre maximum d'utilisateurs : il faut limiter le nombre d'enfants à 8 pour le petit château et à 15 pour le grand. Si **affluence** et/ou en fonction des besoins, répartir les enfants par groupe d'âge et/ou de psychomotricité. Il faut refuser l'accès aux utilisateurs ne faisant pas partie du groupe cible.

- Les enfants enlèveront leurs chaussures, leurs lunettes (si possible) et tous les objets durs, coupants ou dangereux et/ou les accessoires pointus ou tranchants (boucles, ceinture…). Faire se déchausser les enfants sur une surface protégée du sol (bâche, couverture…).

- La durée du saut par groupe d'enfants n'excédera pas 15 minutes.

- Les **sauts périlleux et les jeux brutaux** doivent être **interdits.** Il faut **interdire de sauter ensemble vers une même paroi.**

- Il faut **interdire de grimper sur les parois** du château.

- Il est conseillé de ne pas permettre aux enfants de sauter directement après les repas.

Problèmes techniques éventuels – Que faire ?

- Le château gonflable est trop mou. Quelles en sont les causes ?
  - Vérifier si tous les trous sont bien fermés.
  - Vérifier si le moteur ne s'est pas renversé.
  - Vérifier s'il n'y a pas de pli dans le tube de gonflage.
  - Vérifier si un papier ou autre chose n'adhère pas au côté « entrée d'air » (grillagé) du moteur.
  - Il y a peut-être trop d'enfants sur le château.

- Que faire en cas de panne du moteur ?
  - S'assurer qu'il y a toujours de l'électricité.
  - Vérifier la rallonge et la prise.
  - La tension est-elle suffisante ?

- En cas de mauvaise ligature de la buse de gonflage, le moteur se coupe automatiquement, vu la grande perte d'air. Il faut alors arrêter momentanément l'activité, le temps de remédier au problème.

- En cas de déchirure dans la structure gonflable (grande perte d'air), le moteur se coupe automatiquement. Il faut alors mettre fin à l'activité.

En cas de danger ou d'accident

- En cas de (menace de) grand vent (ou coups de vent) ou d'orage, en cas de rupture de courant ou quand le château se dégonfle pour quelque raison que ce soit (perte d'air, fuite, déchirure…), le surveillant doit immédiatement évacuer les enfants, et le château ne peut plus être utilisé.

- **Obligation de déclaration au moyen du formulaire de déclaration ci-joint (pages 6/7 et 7/7) : Tout incident ou tout accident grave survenu à un utilisateur ou à un tiers, relatif au matériel (château gonflable ou but gonflable) qui fait l'objet du contrat de prêt OCASC, devra immédiatement être signalé à l'OCASC DS-F Welfare, ainsi qu'au Guichet central des produits.**

  « Un ***incident*** est un événement qui démontre qu'un accident grave aurait pu se produire. On peut penser, entre autres, aux événements suivants :
  - un vrai accident qui s'est bien terminé mais qui, en cas de répétition, pourrait avoir des conséquences graves ;
  - un test ou un contrôle d'un équipement qui prouve qu'un accident pourrait se produire.

  Un ***accident grave*** est par exemple un événement nécessitant une intervention médicale pour un utilisateur d'une aire de jeux ou une personne présente. L'interprétation du mot « grave » n'est évidemment pas toujours facile. Le but n'est pas d'avertir le Guichet central pour des éraflures mais bien pour une fracture par exemple. En cas de doute sur la gravité, l'exploitant se mettra en rapport avec le Guichet central. » (Réf. : Brochure "Sécurité des aires de jeux – Guide pratique à l'intention des exploitants" 3e édition (2012) – SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie).

Coordonnées de l'OCASC DS-F Welfare :

OCASC DS-F Welfare Quartier Reine Astrid Bloc F/0 Rue Bruyn 1 1120 BRUXELLES	OCASC DS-F WELFARE Quartier Reine Astrid Neder-Over-Heembeek PP03	☏ 02/264 –6097 ou 6098 ☏ 9-2820-6097 ou 6098 E-mail : welfare@ocasc.be Fax: 02/264-6099 ou 9-2820-6099

Coordonnées du Guichet central des produits :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
Guichet central pour les produits
North Gate III
Boulevard Albert II 16
1000 Bruxelles

Tél. : 02/277 92 85
Fax : 02/277 54 38
E-mail : info.produitsconsommateurs@economie.fgov.be

Lorsque le château n'est pas utilisé

- Lorsque le château n'est pas utilisé, il ne peut être sous pression.

- Il convient de faire en sorte que le château ne puisse être utilisé lorsque l'activité n'est pas en fonction.

Après l'activité – Comment replier le château dans son état original ?

- Faire sécher le château gonflable avant pliage et le débarrasser de toutes les saletés (petits papiers, brins d'herbe, etc…).

- Veiller à ce que le château soit replié de la façon originale. Pour ce faire, dans l'ordre,

  1° après avoir débrayé le moteur et rangé les rallonges, il vaut mieux se faire aider par quelques personnes.
  2° les tubes doivent être maintenus ouverts jusqu'à ce que le château soit complètement plat
  3° ensuite, il faut plier les côtés vers l'intérieur jusqu'à ce que la couture soit visible tout autour du tapis de sol
  4° plier ensuite le château une fois au milieu (ne pas oublier qu'on plie côté sur côté)
  5° puis évacuer l'air de sorte que le château soit bien plat
  6° plier encore une fois au milieu et à nouveau évacuer l'air
  7° pour finir, enrouler le château à partir de la marche d'entrée. Les tubes qui se trouvent à l'arrière doivent être mis dans le dernier rouleau du château gonflable.

- Ne pas oublier de remettre le château sur la palette de plastique numérotée sur laquelle il a été livré. Sur cette même palette, mettre également les sacs de lestage, le moteur électrique, les courroies, ainsi que le panneau informatif. Attacher le tout à l'aide des sangles.

  Ne pas oublier qu'il faudra rendre également les tapis de protection.

Bon amusement !

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
Guichet central pour les produits
North Gate III
Boulevard Albert II 16
1000 Bruxelles
Tél. : 02/277 92 85 Fax : 02/277 54 38
E-mail : info.produitsconsommateurs@economie.fgov.be)

Notification d'un incident ou accident grave survenu sur une aire de jeux

Arrêté royal relatif à l'exploitation des aires de jeux, article 10

Coordonnées de l'exploitant :

- Nom : ……..
- Adresse : ……
- Téléphone : …….

Coordonnées de l'aire de jeux :

- Nom : ……
- Adresse :……

Données concernant l'accident ou l'incident :

Il s'agit d'un o incident o accident *(cochez s.v.p.)*

Date : …… Heure : ……...

Equipement concerné :

……

Victime :

- Nom :…… .
- Adresse :……
- Téléphone :……..
- Age : …….
- Nature des blessures (*si d'application)* ……

  ……

Témoins (nom, adresse et téléphone) :

……
……
……

Description succincte de l'incident ou accident :

……
……
……
……

Nom du déclarant : ……

Signature : ……

Date : ……